

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - B2024/015414 - 2022 B 00675 - 911 882 090 - 2VVR

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2VVR			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 9 ALLEE LA FOREZIENNE 42170 ST-JUST-ST-RAMBERT			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 9 1 1 8 8 2 0 9 0 0 0 1 0			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31032024				
			N-1 31032023				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)			BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	552	552	700
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités			CF	CG	7 150	7 150	7 475
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI			
	TOTAL (III)		CJ	CK	7 702	7 702	8 175
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	7 702	8 175	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2VVR</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>10 000</u>)			DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	(3 639)	(2 484)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	442	(1 155)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 802	6 360
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		15
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	900	1 800
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	900	1 815	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 702	8 175	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	900	1 815
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		15

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2VVR										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF			
			services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL					
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	(442)		1 156	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX				
	Salaires et traitements*						FY				
	Charges sociales (10)						FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)			GA					
			- dotations aux provisions*			GB					
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC					
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
	Autres charges (12)						GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	(442)		1 156	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	442		(1 155)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	442		(1 155)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2VVR</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	(442)	1 156	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	442	(1 155)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires				A9			
Dont cotisations facultatives Madelin			A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8				
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

1. FAITS MARQUANTS

L'exercice clos au 31/03/2024 n'appelle aucune observation particulière.

La société 2VVR reste détenue à 100% par la FINANCIERE BALDOMERIENNE.

La société 2VVR a toujours vocation à exercer l'activité de gestion et de prise de participation au sein d'autres sociétés.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Au 31/03/2024, aucune immobilisation incorporelle n'est encore comptabilisée.

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés selon la durée d'utilisation prévisible des immobilisations.

Au 31/03/2024, aucune immobilisation corporelle n'est encore comptabilisée.

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ainsi que les titres de participations ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Au 31/03/2024, aucune immobilisation financière n'est encore comptabilisée.

3.4. STOCKS

Le stock est valorisé selon la méthode du dernier prix d'achat.

3.5. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3.6. CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL	Titres en début d'exercice	Titres émis	Titres remboursés ou annulés	Titres en fin d'exercice	Valeur nominale
Apports en numéraire	10 000			10 000	1,00 €
Apports en nature					
Le capital social est d'un montant total de 10 000 € répartis en 10 000 titres					

3.7. DETTES

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires au 31/03/2024 est nul.

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Le poste "transfert de charges" au 31/03/2024 est nul.

Nature	Montant
Néant	-
TOTAL	-

4.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Détail des produits exceptionnels	Montant
Néant	-
TOTAL	-

Détail des charges exceptionnelles	Montant
Néant	-
TOTAL	-

4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES**REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Voir détail à la fin de la plaquette

**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE
FUTURE D'IMPOTS**

ACCROISSEMENT	MONTANT	IMPOTS
Amort dérogatoires		-
Autres éléments		-

ALLEGEMENT	MONTANT	IMPOTS
ORGANIC		-
TASCOM		-
Participation légale		-

A compter du 1er avril 2022, la société 2VVR fait partie du périmètre d'intégration fiscale constitué autour de la société tête de groupe LA FINANCIERE BALDOMERIENNE.

5. AUTRES INFORMATIONS**5.1. OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

Aucune opération réalisée avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales au cours de l'exercice.

5.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES REELLES

Cautions Bancaires	Néant
Crédit Bail	Néant
Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
Effets escomptés non échus	Néant
Opérations sur instruments financiers	Néant

5.3. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'emploie pas de salarié au 31/03/2024.

5.4. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen sur l'exercice clos au 31/03/2024 est nul.

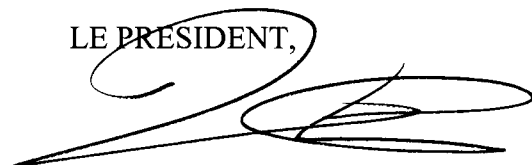
5.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement particulier susceptible de remettre en cause le résultat acquis n'est à signaler depuis le début de l'exercice en cours.

« 2VVR »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 10 000 €
- : -
Siège social : SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (Loire)
ZAC des Peyrardes 9 Allée La Forézienne
- : -
R.C.S. : ST ETIENNE 911 882 090

COMPTES CLOS LE 31 MARS 2024

LE PRESIDENT,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

« 2VVR »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 10 000 €
- : -
Siège social : SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (Loire)
ZAC des Peyrardes 9 Allée La Forézienne
- : -
R.C.S. : ST ETIENNE 911 882 090

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 26 SEPTEMBRE 2024

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 442,41 €, comme suit :

- Au compte "REPORT A NOUVEAU"
en compensation des pertes antérieures
soit la somme de 442,41 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

LE PRESIDENT,

